



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ
LA RÉUNION 2023-2033

Les Actions phares 2024-2025



PRS
Projet Régional de
Santé La Réunion
2023-2033



Le Projet Régional de Santé, fruit d'une large concertation, a été adopté en octobre 2023 et porte, pour les 10 prochaines années, l'ambition d'améliorer la santé de la population.

L'ARS s'est engagée, devant la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie, instance consultative faisant vivre la démocratie en santé au niveau local, à rendre compte régulièrement de son avancée et à associer en continu les acteurs locaux à la construction des solutions partagées aux besoins de santé de la population. Cet engagement est la condition de la réussite de ce PRS et de l'atteinte de ses objectifs :

- Promouvoir la santé nutritionnelle face aux fléaux de l'obésité et du diabète,
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,
- Construire des parcours de santé cohérents liant qualité des soins et prévention tout au long de la vie,
- Répondre aux défis du vieillissement de la population,
- Accompagner les personnes vivant avec un handicap dans une société inclusive et reconnaissante de leurs droits,
- Prévenir et prendre en charge les addictions dont la menace évolue sans cesse,
- Développer l'offre de soins et de prévention pour satisfaire les besoins de santé mentale,
- Favoriser l'appropriation par la société civile, les administrations publiques et les opérateurs économiques, des déterminants environnementaux de la santé,
- Préparer La Réunion aux situations exceptionnelles et aux impacts sanitaires des changements climatiques,
- Veiller au développement des compétences en santé et à la formation des professionnels qui feront notre santé demain, et mobiliser les atouts du numérique pour faciliter l'exercice médical et soignant et la maîtrise, par les personnes, de leur santé.

L'atteinte de ces objectifs stratégiques sera mesurée par des indicateurs de résultats et de moyens régulièrement publiés.

Elle requiert la satisfaction des nombreux objectifs opérationnels, inscrits dans le Projet Régional de Santé, et dont la réalisation exige temps, programmation et partage avec les acteurs de la santé.

Le présent document résulte de la démarche de conduite du PRS : pour chaque orientation stratégique, les professionnels et établissements de santé, les institutions parties prenantes et les représentants des usagers, ont été réunis au sein de comités de suivi chargés d'établir la feuille de route 2024-2025. Ces comités examineront à nouveau, en 2025, les avancées obtenues et ainsi, chaque année, actualiseront la feuille de route priorisant les actions du PRS.

Cette démarche participative, prenant en compte la réalité du territoire et de la maturité des projets, garantira la traduction concrète de la politique de santé dans le quotidien des réunionnais et des acteurs de santé.

Si la santé est une politique de l'Etat reposant sur des décisions publiques, elle doit se construire dans les territoires, au plus près de la population et des acteurs qui la servent, dans une exigence démocratique de participation qui traduit la responsabilité de chacun pour sa propre santé et celle des autres.

L'ARS prend donc rendez-vous pour, chaque année, rendre compte des réalisations, présenter le nouvel agenda de l'action en santé et, toujours, donner leur place aux acteurs et habitants de notre territoire.

Gérard Cotellon,
Directeur général de l'ARS La Réunion

SOMMAIRE

Une démarche concertée de mise en œuvre des priorités du PRS	4
Les actions phares 2024-2025 par priorité de santé	
La démocratie en santé	5
La prévention dans le quotidien des réunionnais.....	6
Des parcours de santé coordonnés et accessibles.....	7
La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.....	9
La santé des femmes	10
La santé de la mère et de l'enfant	11
La santé nutritionnelle	12
La santé mentale	13
Les conduites addictives	14
La qualité de vie et la santé des personnes vivant avec un handicap	15
La qualité de vie et la santé des personnes âgées	16
Les compétences et ressources humaines en santé	17
Le numérique au service de la santé	18
Une seule santé	19

UNE DÉMARCHE CONCERTÉE DE MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS DU PRS

Le Projet Régional de Santé (PRS) fixe les objectifs de la politique de santé à La Réunion pour les 10 prochaines années.

Afin d'en garantir sa bonne mise en œuvre, l'ARS La Réunion a adopté une démarche reposant sur des feuilles de route annuelles.

Pour chacune des thématiques prioritaires, l'ARS a installé des comités de suivi réunissant les acteurs locaux de la santé, les représentants des usagers et les institutions partenaires afin de se concerter sur la programmation annuelle des actions à mener. Ces comités seront aussi l'occasion de faire le bilan des actions mises en œuvre.

Au terme des travaux des comités de suivi installés en début d'année 2024, l'ARS a publié les premières feuilles de route du PRS pour la période 2024-2025.

Les comités de suivis seront à nouveau réunis en 2025 pour faire le bilan des actions conduites et actualiser la programmation pour la période 2025-2026.

Plus d'informations sur lareunion.ars.sante.fr



LES ACTIONS 2024-2025 PAR PRIORITÉ DE SANTÉ



LA DÉMOCRATIE EN SANTÉ

Considérer les besoins et la voix de chacun, en permettant aux citoyens de participer à la politique de santé

Les actions phares 2024-2025

- Organisation d'une journée régionale annuelle sur les droits des usagers
- Harmonisation des rapports annuels des commissions des usagers (CDU) des établissements de santé et des conseils de vie sociale (CVS) des établissements et services médico-sociaux (mission ORS)
- Déploiement d'une application régionale numérique facilitant le recueil de l'expérience et la satisfaction des patients en sortie d'hospitalisation
- Installation de l'espace régional de réflexion éthique



Harmonisation des rapports annuels des commissions des usagers des établissements

Dans chaque établissement de santé, la commission des usagers (CDU) a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et des prises en charge.

Elle est informée des plaintes et des réclamations des usagers et des suites qui leur sont données. Dans les établissements et services médico-sociaux, ces prérogatives sont exercées par les conseils de vie sociale (CVS).

Chaque année, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) élabore un rapport sur les droits des usagers à partir des bilans d'activité des CDU et CVS.

L'ARS a missionné l'Observatoire Régional de Santé La Réunion pour proposer un cadre harmonisé de rédaction des rapports annuels des CDU et CVS et en assurer l'exploitation. Cette mission permettra de répondre à l'exigence de publication annuel du rapport sur les droits des usagers de la santé, élément essentiel à l'exercice de la démocratie en santé.





LA PRÉVENTION DANS LE QUOTIDIEN DES RÉUNIONNAIS

Promouvoir des modes de vie favorables à la santé en sensibilisant aux risques sanitaires et en informant sur les comportements bénéfiques, afin de rendre chacun acteur de sa santé

Les actions phares 2024-2025

- Déploiement de médiateurs en santé dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)
- Formation des coordonnateurs des maisons de santé pluriprofessionnelles et des centres de santé pour inscrire la prévention au cœur de la démarche de soin
- Expérimentation de « bus santé » pour rapprocher la prévention de la population et faciliter l'accès aux soins
- Déploiement d'une stratégie et de programmes de développement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes leur permettant d'être acteur de leur santé





DES PARCOURS DE SANTÉ COORDONNÉS ET ACCESSIBLES

Outils les professionnels de santé pour faciliter la coordination de leurs interventions autour de chaque patient

Les actions phares 2024-2025

- Accompagnement à la création de nouvelles maisons de santé pluriprofessionnelles, garantissant la coordination des professionnels de santé et répondant à leurs attentes d'un exercice plus collectif
- Formation des coordonnateurs des maisons de santé pluriprofessionnelles, des centres de santé et des communautés professionnelles territoriales de santé
- Signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du Dispositif d'Appui à la Coordination des parcours de santé complexes afin que chaque patient en difficulté dans son parcours puisse disposer d'un accompagnement dédié en appui de son équipe de soins
- Expérimentation des certificats de décès à domicile par les infirmiers
- Création d'une maison médicale de garde dans le Nord, et soutien budgétaire aux maisons médicales de garde afin de renforcer la permanence des soins ambulatoires et de préserver l'accès aux urgences



Focus

Expérimentation des certificats de décès

Lors de la mort d'un proche, les familles peuvent rencontrer des difficultés pour qu'un médecin se déplace à domicile dans des délais raisonnables pour établir le certificat de décès, condition de l'intervention des services funéraires. Si ces situations sont rares, elles sont toujours douloureuses pour les familles.

Pour y répondre l'ARS a souhaité inscrire La Réunion dans l'expérimentation nationale permettant aux infirmiers de constater un décès et de délivrer le certificat de décès pour les personnes majeures décédées à domicile ou en EHPAD.

L'ARS, en partenariat avec l'Ordre des infirmiers et le service de médecine légale du CHU, a organisé la formation des infirmiers volontaires. Depuis mars 2024, 213 infirmiers spécifiquement formés, intervenant à domicile, travaillant en EHPAD ou pour des services d'hospitalisation à domicile (HAD), sont habilités à établir des certificats de décès. Leurs interventions à domicile sont régulées par le SAMU – Centre 15.



PARCOURS CANCER

Renforcer la prévention des cancers, l'accès précoce au dépistage et aux innovations thérapeutiques et la qualité de vie des patients

Les actions phares 2024-2025

- Poursuite de la campagne de vaccination HPV (papillomavirus) dans les collèges et en ville, afin que les nouvelles générations soient protégées, autant que possible, des cancers induits par ces infections.
- Création d'une plateforme régionale de télé-pathologie afin d'améliorer la sécurité, la productivité et l'efficacité du diagnostic grâce au numérique
- Création d'une plateforme régionale de génétique tumorale afin de faciliter les analyses de génétiques nécessaires au choix des traitements les plus adaptés et efficaces
- Création de tiers lieux permettant aux patients atteints d'un cancer de trouver soutien, accompagnement, information sur leur maladie et ressources de prévention
- Étude de faisabilité pour la création d'un institut régional du cancer à La Réunion, favorisant la formation des professionnels, la recherche et l'accès aux innovations thérapeutiques
- Mise en place, avec l'Assurance maladie, d'une offre de rappel téléphonique des personnes pour la réalisation de leurs dépistages (sein, col de l'utérus et coloréctal)



Focus

La mesure 25 du Comité Interministériel de l'Outre-Mer pour la lutte contre le cancer (CIOM)

Publiée en février 2021, la stratégie nationale décennale de lutte contre les cancers est déclinée à La Réunion sous la forme d'une feuille de route régionale Cancer. Pour améliorer le dépistage précoce, la qualité des prises en charge, et la qualité de vie des personnes malades, 35 objectifs opérationnels seront mis en œuvre jusqu'en 2025.

La stratégie nationale de lutte contre les cancers prévoit, pour les territoires d'outre-mer, un renforcement des actions de prévention primaire et de dépistage et la réduction des délais de prise en charge des personnes malades. Cette adaptation est portée par la mesure 25 du Comité Interministériel des Outre-Mer (CIOM) qui comprend des financements dédiés, en considération des retards de diagnostic et de la moindre espérance de vie des malades.

A La Réunion, le comité de pilotage en charge de ce plan d'actions a été installé le 23 mai 2024. Il réunit acteurs de la cancérologie, élus et associations d'usagers.





LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ

Assurer un accès équitable aux services de santé, quel que soit le lieu de résidence ou la situation socio-économique des personnes

Les actions phares 2024-2025

- Développement de projets de santé dans les missions locales pour favoriser l'accès à la prévention et aux soins des jeunes en situation de précarité (nutrition, addiction, santé mentale)
- Extension sur les territoires Nord et Sud du dispositif d'intervention précoce auprès des jeunes à risque d'addictions
- Ouverture de Lits Halte Soins Santé (LHSS) et de Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) sur les territoires Est et Sud
- Création d'une mission régionale d'observation de la démographie des professionnels de santé afin d'identifier les territoires à risque de tension et de promouvoir l'installation des professionnels
- Expérimentation de « bus santé » facilitant l'accès aux soins et à la prévention pour les personnes isolées
- Déploiement des médiateurs en santé



Focus

Déploiement de « bus santé »

La population réunionnaise est inégalement répartie sur le territoire avec des zones d'habitat parfois éloignées des services et infrastructures y compris pour la santé. Cette géographie complexe rend ainsi difficile l'accès et la continuité des soins pour les personnes vivant dans les écarts ou les hauts.

Afin de réduire ces inégalités territoriales de santé, une réflexion a été engagée sur la mise en place de « bus santé » ou « médico bus » pour rapprocher la prévention et les soins des personnes vivant dans les écarts de l'île. Ceci pourra aussi concerner certains quartiers urbains dont les Quartiers Prioritaires de la Politique de la ville (QPV).

Ces projets seront construits en partenariat avec les professionnels de santé de ville, au sein des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), pour une mise en œuvre en 2025.





LA SANTÉ DES FEMMES

Accompagner les femmes à chaque étape de leur vie (santé reproductive et sexuelle, maternité, accompagnement dans les situations de vulnérabilité médico-psycho sociale, bien-être mental, avancée en âge) afin de répondre à la spécificité de leurs besoins de santé

Les actions phares 2024-2025

- ▶ Ouverture de la Maison des Femmes, de la Mère et de l'Enfant sur chaque micro-région
- ▶ Structuration de la filière de soins de l'endométriose
- ▶ Formation et sensibilisation des professionnels de santé au repérage et à l'orientation des victimes de violences intrafamiliales

Focus

Ouverture de la Maison des Femmes, de la Mère et de l'Enfant à La Réunion

L'ARS a lancé en 2023 un appel à candidatures pour la création à La Réunion de la première Maison des Femmes, de la Mère et de l'Enfant implantée dans les 4 microrégions de l'île. Ces lieux destinés aux femmes et enfants, témoins ou victimes d'agressions, accompagnent et prennent en charge les victimes.

Il s'agit d'une structure de référence pour la prise en charge globale (médicale, psychologique, sociale, juridique, et d'aide à la réinsertion) des victimes de violence, adultes comme enfants.

Le 1^{er} site de la Maison des Femmes, de la Mère et de l'Enfant, porté par le CHOR et l'EPSMR, a ouvert à Saint-Paul le 23 avril 2024. Les 3 autres sites portés par le CHU, à Saint Denis et Saint Pierre, et le GHER, à Saint Benoît, devraient ouvrir en 2024 et 2025.





LA SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT

Renforcer les services afin d'améliorer la santé périnatale

Les actions phares 2024-2025

- Ouverture d'hôpitaux de jour dans les maternités pour assurer un suivi coordonné et de qualité des femmes enceintes présentant des vulnérabilités médico-psycho-sociales
- Ouverture d'une Unité d'Accueil Pédiatrique pour Enfants en Danger (UAPED) dans chaque micro-région
- Autorisations des spécialités ante et postpartum pour l'Hospitalisation à domicile (HAD)



Focus

Les Unités d'Accueil Pédiatrique pour Enfants en Danger (UAPED)

Dans le cadre du parcours de soins des enfants victimes de violence, les UAPED seront déployées dans chaque microrégion, sur chacun des sites de la Maison des Femmes, de la Mère et de l'Enfant.

Cette unité regroupe dans un lieu unique des ressources soignantes spécialisées en santé de l'enfant et de l'adolescent et permettent une prise en charge globale en association avec la médecine légale et les intervenants judiciaires.





LA SANTÉ NUTRITIONNELLE

Promouvoir l'adoption de repères alimentaires favorables à la santé, la pratique de l'activité physique et améliorer le parcours de santé des personnes en situation de surpoids ou d'obésité afin de prévenir les maladies métaboliques dont le diabète

Les actions phares 2024-2025

- Labellisation des Maisons Sport Santé
- Programme Nutrition Marmay, promouvant la santé nutritionnelle auprès des élèves de maternelles et de primaires
- Programme ICAP (incitation à l'activité physique au collège), pour la santé nutritionnelle des collégiens
- Opération DEPIST OUT DIABET, facilitant le dépistage précoce du diabète et l'orientation vers le médecin traitant
- Etude de la prévalence du diabète et du prédiabète, pour adapter la politique de prévention et de prise en charge
- Création et diffusion du guide du patient diabétique



Focus

Lancement d'un programme « Nutrition Marmay »

Selon l'étude menée en 2022 et 2023 auprès des élèves de 6^{ème} (74 collèges de l'île), 17,3% des collégiens sont en surpoids, 8,4% en situation d'obésité, soit près d'1 élève sur 4 en surcharge pondérale. Ces données mettent en évidence la nécessité d'ajuster les dispositifs de prévention nutritionnelle à destination des enfants en agissant dès l'école maternelle et primaire.

Ainsi, dès la rentrée scolaire 2024-2025, l'ARS, avec l'académie de La Réunion, lancera le programme « Nutrition Marmay » qui comprend des ateliers clés en main et des outils validés par des experts de la nutrition, afin d'accompagner les intervenants en éducation pour la santé et les équipes pédagogiques à mettre en place un projet d'éducation nutritionnelle à destination des jeunes dans les établissements scolaires.

L'objectif est d'agir de manière précoce et dans la durée auprès des familles et des enfants afin que ces derniers adoptent les bons comportements nutritionnels dès le plus jeune âge. Cinq thèmes seront abordés : alimentation, activité physique, sommeil, écrans et sédentarité, compétences psychosociales.





LA SANTÉ MENTALE

Développer la prévention et l'offre de soins afin de prévenir les atteintes à la santé mentale et de favoriser le suivi et l'insertion sociale des patients

Les actions phares 2024-2025

- Mise en œuvre de la composante « psychiatrie » du Service d'Accès aux Soins (SAS) permettant d'apporter une première réponse rapide à une demande de soins en santé mentale
- Installation du centre de ressources en santé mentale
- Élaboration d'un annuaire de l'offre de santé mentale
- Déploiement des équipes de soins intensifs à domicile permettant d'intervenir sur des situations critiques et de prévenir des hospitalisations





LES CONDUITES **ADDICTIVES**

Prévenir et traiter les dépendances (alcool, tabac, jeux, drogues illicites, écrans...) afin d'améliorer le bien-être individuel et collectif

Les actions phares 2024-2025

- Intégration de la prévention de l'utilisation abusive des écrans dans l'appel à projet annuel de lutte contre les addictions
- Création d'un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) avec hébergement
- Renforcement de l'offre d'hospitalisation de jour en addictologie
- Construction d'une Communauté Territoriale d'Addictologie, réunissant les acteurs régionaux afin de promouvoir la coordination des interventions et le développement concerté de l'offre de prévention et de soins
- Étude sur l'alcoolisation chronique massive
- Création de Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) pour favoriser l'autosupport des patients avec addiction
- Campagne de prévention ciblée sur l'usage de la cocaïne



Appel à projet annuel Addictions

Tabac, alcool, drogues, jeux d'argent et de hasard, écrans... les conduites addictives touchent l'ensemble de la société et en particulier les personnes les plus vulnérables, notamment les jeunes.

En partenariat avec la préfecture, sous l'égide de la MILDECA, l'ARS La Réunion a lancé en 2024 un appel à projets conjoints dédié aux actions de prévention et de lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans. Cet appel à projets annuel associe désormais le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la CGSS et la DRAJES. Cette approche rend compte de la mobilisation convergente des institutions publiques en matière de lutte contre les addictions pour une meilleure coordination de leurs actions et financements.





LA QUALITÉ DE VIE ET LA SANTÉ DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Répondre aux besoins spécifiques des personnes vivant avec un handicap afin d'améliorer leur santé et leur inclusion

Les actions phares 2024-2025

- ➡ Mise en œuvre du Plan de rattrapage de l'offre d'accompagnement du handicap avec le Conseil Départemental
- ➡ Création de Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) favorisant la socialisation des personnes vivant avec un handicap
- ➡ Déploiement du Service d'Accompagnement à la Périnatalité et Parentalité des Personnes vivant avec un Handicap (SAPPH)
- ➡ Ouverture de nouvelles unités d'enseignement externalisées et renforcement des SESSAD afin de soutenir l'inclusion scolaire des enfants avec handicap
- ➡ Création des dispositifs Handigynéco, Handibloc et Handident pour faciliter l'accès aux soins spécialisés



Focus

Mise en œuvre d'un Plan de rattrapage

Annoncé en avril 2023 lors de la Conférence nationale du handicap, le plan de création de 50 000 nouvelles solutions à destination des personnes vivant avec un handicap a vocation à apporter des réponses massives sur l'ensemble du territoire national avec un accent plus particulier pour les Outre-mer.

Il porte une stratégie ambitieuse d'inclusion scolaire et sociale de toutes les personnes vivant avec un handicap et met un accent spécifique sur le polyhandicap, les troubles du neurodéveloppement ou encore en faveur des enfants avec handicap suivis par l'aide sociale à l'enfance.

Ce plan s'est concrétisé pour La Réunion par la signature en décembre 2023 d'une convention de partenariat entre l'Etat, l'ARS et Conseil Départemental en faveur de l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap, avec la mobilisation nouvelle par l'ARS de 47 millions d'euros pour le développement de l'offre d'accompagnement d'ici à 2030.





LA QUALITÉ DE VIE ET LA SANTÉ DES **PERSONNES ÂGÉES**

Retarder la perte d'autonomie en favorisant des lieux de vie adaptés, des soins spécialisés et un soutien des personnes âgées

Les actions phares 2024-2025

- Adoption et mise en œuvre du Plan Antichute
- Création de places d'accueil de jour
- Autorisation de 3 nouveaux EHPAD
- Ouverture de 6 Centres de Ressources Territoriaux, favorisant le maintien à domicile
- Déploiement de l'outil Via Trajectoire Grand âge, facilitant la gestion des admissions en EHPAD
- Conduite d'une étude de faisabilité pour la création d'un Gérontopole
- Autorisation d'une offre de Soins Médicaux de Réadaptation (SMR) spécialisée en gériatrie dans chaque microrégion

Focus

Elaboration d'un Plan antichute

Chaque année, les chutes des personnes âgées entraînent plus de 100 000 hospitalisations et près de 10 000 décès. A La Réunion, près de 2 000 hospitalisations et 60 décès par an sont causés par les chutes. Les acteurs de la santé et professionnels du grand âge ont travaillé avec l'ARS et ses partenaires à l'élaboration d'un Plan Antichute visant à réduire de 20% en 3 ans les hospitalisations et morts pour chute.

Les leviers mobilisés sont :

- le repérage des personnes à risque de chute
- l'aménagement et l'adaptation du logement, et la mobilisation des aides techniques et de la télésurveillance
- la promotion de l'activité physique
- la prévention de la iatrogénie médicamenteuse.





LES COMPÉTENCES ET RESSOURCES HUMAINES EN SANTÉ

Assurer la formation des professionnels de santé pour répondre aux besoins de santé d'aujourd'hui et de demain, et renforcer l'attractivité des métiers de la santé et les conditions d'exercice

Les actions phares 2024-2025

- Création de la plateforme médico-administrative à destination des professionnels de santé (guichet unique), facilitant leur installation et les accompagnant dans leurs conditions d'exercice
- Poursuite du soutien à la formation locale des Infirmiers en Pratiques Avancées (IPA)
- Ouverture de l'internat de pharmacie
- Ouverture de l'école d'orthophonie





LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA SANTÉ

Développer l'usage sécurisé du numérique au bénéfice de la prévention, du diagnostic, de la qualité des soins et de la coordination des parcours

Les actions phares 2024-2025

- Installation d'un comité éditorial promouvant la cyber sécurité dans le champ de la santé
- Poursuite de l'équipement des professionnels de santé avec la messagerie sécurisée instantanée PandaLab Pro
- Poursuite de la promotion de Mon Espace Santé auprès des professionnels et des usagers
- Accompagnement des professionnels à l'intégration du Dossier médical partagé (DMP) et de la messagerie sécurisée de santé (MSS) dans leurs pratiques
- Élaboration d'un Serious Game sur la santé nutritionnelle à destination des jeunes

Focus

PANDALAB PRO

Il existe des dizaines d'applications de messagerie instantanée mais peu d'entre elles présentent un niveau de sécurité suffisant pour être utilisées par les professionnels et acteurs de santé et garantir la confidentialité et la préservation des données de santé échangées.

Pour répondre aux besoins des acteurs de santé, l'ARS La Réunion met désormais à leur disposition un nouvel outil de tchat sécurisé et gratuit : la messagerie instantanée Pandalab Pro.

Disponible sur smartphone et en ligne sur ordinateur, elle facilite et sécurise les échanges entre acteurs de santé au quotidien au bénéfice du partage d'informations autour d'un même patient et d'une meilleure coordination des interventions





UNE SEULE SANTÉ

Agir sur les facteurs environnementaux pour préserver l'état de santé de la population, dans un contexte de changement climatique et de nécessaire anticipation des événements exceptionnels ou crises sanitaires

Les actions phares 2024-2025

- Construction d'un plan d'action Santé Environnement associant les services de l'Etat, l'ARS et les collectivités locales afin de :
 - former et sensibiliser aux enjeux sanitaires environnementaux
 - anticiper l'impact des changements climatiques dans le champ de la santé
 - renforcer la veille et la surveillance sanitaire et environnementale, en étant vigilant aux liens entre santé végétale, santé animale et santé humaine (concept d'Une seule santé)
- Intégration de la préoccupation des impacts sanitaires du changement climatique dans la COP Réunion
- Création d'une cellule dédiée à l'ARS pour soutenir les professionnels et établissements et services de santé et médico-sociaux dans leur engagement pour réduire l'impact environnemental de leurs activités et pour anticiper l'incidence des changements climatiques



« Une seule santé est une approche qui reconnaît les liens et l'interdépendance entre la santé humaine, animale et environnementale. Cette approche est un facteur de transformation contribuant à améliorer la santé. »

« Une seule santé » s'applique à un large éventail de questions, notamment la résistance aux antimicrobiens, les zoonoses, maladies infectieuses causées par des germes qui se propagent entre les animaux et les humains, comme Ebola, la grippe aviaire etc., les maladies à transmission vectorielle (moustiques, tiques, poux et puces), la sécurité sanitaire des aliments, la santé environnementale, comme la pollution de l'eau, la pollution de l'air et le changement climatique. »

(Organisation Mondiale de la Santé)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRS

Projet Régional de
Santé La Réunion
2023-2033

Retrouvez toutes les composantes
du Projet Régional de Santé
La Réunion
sur notre site internet :

www.lareunion.ars.sante.fr



*Votre santé
notre ambition*

ARS La Réunion
2bis, Avenue Georges Brassens
CS 61002 - 97743 Saint Denis CEDEX 9
02 62 97 90 00

